

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS*, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Frédéric DUBOIS et Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON*

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Thierry MARQUIS

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	22
Votants .....	26

DCM n°116/2024 - 3.5.10

**Enfouissement d'une canalisation électrique - centre-bourg de Freigné - convention entre la commune et la société ENEDIS - signature**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Dans le cadre du projet de création d'une ligne électrique souterraine 20 000 Volts qui alimentera le poste de transformation situé sur la parcelle de terre cadastrée section H numéro 1627, la société ENEDIS a transmis à la commune un projet de convention de servitudes.

En effet, le tracé de la ligne souterraine emprunte les parcelles de terre privées cadastrées section H numéros 1835 et 1934 et la parcelle de terre communale cadastrée section H numéro 1627.

Sur la parcelle de terre communale précitée, il s'agit d'établir à demeure une canalisation souterraine sur une longueur d'environ six mètres de longueur et trois mètres de largeur.

Il est précisé que ce projet concerne un poste électrique déjà en place. Les travaux visent à rénover et à renforcer le réseau électrique du centre-bourg de Freigné. L'ancienne alimentation du poste, qui passe en partie par la rue Saint-Maurice, serait simplement déconnectée et abandonnée.

À noter que le projet de convention ne prévoit le versement d'aucune indemnité à la commune.

Le projet de convention et un plan de situation ont été transmis aux élus le 15 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de servitudes relative à l'établissement d'une ligne électrique souterraine 20 000 Volts sur la parcelle de terre cadastrée section H numéro 1627 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 30 mai 2024

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MARQUIS**



Envoyé en préfecture le 29/05/2024  
Reçu en préfecture le 29/05/2024  
ID : 044-200078079-20240521-DCM\_116\_2024-DE